

GRENOBLE (ISÈRE), ASSNAN (NIÈVRE), CHARTRES (EURE-ET-LOIR), SAINT-MALO (ILLE-ET-VILAINE) - envoyée spéciale

Dans les sacristies, le sourire est de retour. Le gouvernement a fini par autoriser les églises à rouvrir leurs portes et les catholiques se préparent à célébrer la Pentecôte. A Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le père Etienne Lorta fera catillonner les cinq cloches de la cathédrale. « C'est le plénum, réservé aux grandes occasions », explique l'abbé. Sa « maison de Dieu », un monument classé du XII^e siècle, est prête à accueillir les paroissiens selon les règles sanitaires exigées. Depuis son ordination, en 1992, l'ecclésiastique n'a jamais vécu une aussi longue interruption du culte, « plus de deux mois sans pouvoir offrir la communion aux fidèles, vous vous rendez compte, c'est terrible ». Signataire de l'appel de 130 prêtres publié le 24 avril dans *Le Figaro*, réclamant à Emmanuel Macron la relance des messes en public dès le 11 mai, jour J du déconfinement, le père traditionaliste n'a pas apprécié le refus du chef de l'Etat. Crèches, écoles, bibliothèques et commerces avaient pu reprendre du service, mais Dieu, lui, a dû patienter douze jours supplémentaires.

Les cérémonies religieuses restent source d'inquiétude. Mi-février, des centaines de protestants pentecôtistes s'étaient retrouvés comme chaque année à Mulhouse, afin d'observer cinq jours de prière et de jeûne. Accablés, embrassades, transes collectives et un désastre : le rassemblement est considéré comme l'un des points de départ, en France, de l'épidémie de Covid-19. A l'Elysée, personne ne l'a oublié.

« Je comprends le souci des pouvoirs publics, admet, calme et posé, Jacques Habert, évêque du diocèse de Séez, dont la cathédrale fait la fierté de Sées (Orne), en Normandie. Pourtant, nous étions en mesure, dès le 11 mai, d'obéir aux consignes de distanciation sociale. Soyons lucides, cette interdiction prolongée traduit, une fois de plus, la perte d'influence de notre communauté catholique. Nous sommes de moins en moins entendus. »

« UNE AGONIE SILENCIEUSE »

Le ciel spirituel s'obscurcit, Jacques Habert en est particulièrement conscient depuis 2015, année où il a été choisi par la Conférence des évêques de France pour animer un groupe de réflexion sur « Les églises, un nouvel enjeu pastoral », travail prolongé, deux ans plus tard, par un colloque à Paris, au Collège des bernardins, l'un des hauts lieux européens de la théologie. C'est dire l'importance du sujet, qui, reformulé sans détour, aurait pu tout aussi bien s'intituler : quel avenir pour les 42 000 églises de l'Hexagone, sentinelles menacées de nos villes et de nos campagnes ? « La question se pose bien en ces termes », confirme Jérôme Fourquet, directeur du département opinion à l'IFOP. « Aujourd'hui, l'agonie silencieuse de nombreux clochers délaissés confirme la dislocation, engagée depuis 1968, de notre matrice catholique », estime l'auteur de *L'Archipel français* (Seuil, 2019), ouvrage où le politologue décrit comment la France, fille aînée de l'Eglise, est devenue un pays déchristianisé. Dans les années 1950, 40 % des Français assistaient à la messe tous les dimanches, contre 1,5 % désormais. Seulement une dizaine de milliers de prêtres diocésains, dont la moyenne d'âge est de 73 ans, officient aujourd'hui dans l'Hexagone. Ils étaient deux fois plus nombreux il y a trente ans. « Depuis 2011, j'ai ordonné quatre prêtres, j'en ai enterré 56 », témoigne, impassible, l'évêque de Sées.

Crise de la vocation, crise de la foi, oui, l'avenir s'assombrit. « *Je suis de la génération Jean Paul II, et jamais je n'aurais imaginé un tel effondrement*, se désole l'abbé Lorta. Mais, croyez-moi, je ne deviendrai pas gardien de musée. Pourquoi vouloir préserver à tout prix un lieu de culte quand il ne vit plus ? » L'interrogation est délicate, le clerc le sait. Pour les chrétiens, vendre une église, dont les pierres ont recueilli leurs joies et leurs peines, est un sacrilège. Quant à la détruire, n'en parlons pas, même les laïcs détestent voir chuter un clocher.

Agent immobilier parisien spécialisée dans les bâtisses de caractère, Patrice Besse est l'un des principaux acteurs du marché des églises en France. Rappelons que celles construites avant 1905, année de promulgation de la loi de



En bas : l'église Saint-Paul, à Granville (Manche). En haut, à gauche : l'église Saint-Luc, à Grenoble, édifée en 1967 au cœur du quartier de l'Île Verte, est en vente. A droite : la cloche de l'église d'Asnan (Nièvre) après la destruction de l'édifice. PATRICE BESSE, FRANCK MEDAN/WOSTOK PRESS/MAXPPP, PIERRE DESTRADE/PHOTOPQR/JOURNAL DU CENTRE/MAXPPP



Dieu n'habite plus à cette adresse

Quel avenir pour les 42 000 églises de l'Hexagone, alors que le nombre de croyants se réduit inexorablement ? Si vendre une église est perçu comme un sacrilège par les chrétiens, son entretien, très onéreux, oblige parfois les diocèses à prendre des décisions douloureuses

séparation de l'Eglise et de l'Etat, et au nombre de 40 000 environ, appartiennent aux collectivités locales, tandis que celles érigées par la suite – on en recense près de 2 000 – sont la propriété des associations diocésaines.

LE CLOCHER DE LA TOP-MOËLE

Le professionnel, régulièrement insulté par des catholiques intégristes qui le traitent de « fossoyeur » ou d'« assassin de la civilisation judéo-chrétienne », propose, chaque année, avec plus ou moins de succès, une quinzaine d'édifices religieux à la vente. « Ce sont des constructions très onéreuses à chauffer, à entretenir ou à rénover, rouler-t-il. Or les communes sont loin de rouler sur l'or, et ne parlons pas des diocèses, largement appauvris par la baisse des dons au denier du culte. La majorité des bâtiments que l'on me confie sont déjà en très mauvais état. Des millions d'euros de travaux sont nécessaires. »

Il y a quelques mois, on trouvait encore à son catalogue l'imposante église Saint-Paul, à Granville (Manche), charmante station balnéaire de la baie du Mont-Saint-Michel. Edifiée à la fin du XIX^e siècle, dans un style romano-byzantin, le monument avait été fermé au public en 2003 après une chute de pierres et ne cessait de se dégrader depuis. Fin 2017, l'évêque de Coutances et Avranches en accepta la désaffectation réclamée par la municipalité, son propriétaire. Saint-Paul ne devrait pas être mise à terre, mais vendue et reconverte en centre d'art contemporain. La mairie de Granville a validé, en novembre 2019, le projet From Bubble, de l'artiste espagnol Daniel Bagnon, qui souhaite y exposer des œuvres consacrées à la maladie d'Alzheimer. « Afin de conclure l'affaire, j'ai proposé une cession sous bail emphytéotique, peut-être avec une option d'achat. Pour l'acheteur, déjà astreint à une rénovation très coûteuse, c'est une solution viable, et pour le vendeur, c'est un compromis sécurisant », explique l'intermédiaire parisien.

Si le clocher normand semble sauvé, c'est loin d'être le cas de l'église Sainte-Barbe, à Crusnes (Meurthe-et-Moselle), de nouveau sans propriétaire et récemment tombée dans l'escarcelle de Patrice Besse. Sainte-Barbe fut édifée en 1939, par la famille de Wendel, qui la voulut tout en fer en hommage aux mineurs employés par les maîtres de forges. Cette originalité paternaliste lui valut d'être classée en 1990 monument historique, même si de fer, elle devint rouillée dès les premiers frimas de la crise sidérurgique, qui ravagea la région à partir des années 1970.

En 2015, le diocèse de Nancy réussit à la vendre 250 000 euros à la top-modèle Léonore Scherrer, fille du couturier Jean-Louis Scherrer. Mais l'idée de la jeune femme d'y créer un studio d'enregistrement fit long feu. L'édifice, repeint en blanc, est de retour sur le marché immobilier depuis l'été 2019, au prix de 280 000 euros, Alain Eckel, le maire du village, ne décolère pas, comme en témoignent ses propos rapportés, début 2020, par France Bleu Lorraine : « Ce bâtiment désacralisé ne sert plus à rien. Il y a de moins en moins de mineurs. Qui célèbre encore sainte Barbe ? On ferait mieux de le raser et de faire à la place un terrain de football. Mais il est intouchable, puisque classé... » A Grenoble, l'église Saint-Luc, mise en vente par le diocèse en octobre 2019, attire bougre-

ment l'œil, elle aussi. De loin, on dirait un chalet de montagne – les Alpes sont proches, il est vrai. Sa façade en bois est nichée sous un immeuble d'habitation dont elle partage les piliers de soutienement. Quand l'édifice est construit, au milieu des années 1960, la capitale dauphinoise bouillonne, les habitants sortent de terre et les Jeux olympiques d'hiver s'annoncent, c'est l'euphorie. Les deux architectes à l'œuvre placent symboliquement Saint-Luc et la religion au cœur de la ville.

Aujourd'hui, le quartier de l'Île verte a vieilli et la paroisse se meurt peu à peu. « Il n'y a plus qu'une messe le dimanche matin, à laquelle assistent une cinquantaine de fidèles, qui dépassent tous les 80 ans », lâche Antoine Argod, le responsable immobilier et logisticien du diocèse de Grenoble-Vienne, en ouvrant le lourd portail gris de l'église. Le jeune homme tient à la main un trousseau de clés aussi cliquetant que celui du géolier de la Tour de Londres au temps d'Henri VIII. Les recoins de l'église n'ont aucun secret pour lui depuis qu'il y emmène les acheteurs potentiels. Le plus offrant n'emportera pas forcément la mise. La philosophie de la reconversion proposée prévaudra, comme le stipule le canon 1222 du code de droit canonique : « Si une église ne peut en aucune manière servir au culte divin et si l'est pas possible de la réparer, elle peut être réduite par l'évêque diocésain à un usage profane qui ne soit pas inconvenant. »

« SI DIEU EST UN DJ... »

« Pas inconvenant », « non sordidum », en latin. Qu'il soit propriété communale ou diocésaine, un édifice sacré ne peut être cédé sans l'accord des autorités religieuses. Mais à la deuxième vente, à Dieu vat. Brasseries, hôtels, caves à vin, sex-shops (en Allemagne), banques, beaucoup de transformations successives échappent aux préceptes catholiques. La jeunesse nantaise raffole ainsi du Marlowe, le night-club installé dans l'ancienne église Saint-Vincent, où siègea un temps la cour d'Assises. La devise du bar amuse les noctambules : « Si Dieu est un DJ, la vie est une piste de danse. »

A Saint-Luc, les volumes sont spacieux, vante Antoine Argod. Vu de l'intérieur, le plafond semble onduler comme une tente de Bédouin, celle d'Abraham, détaille un petit livret disponible à l'entrée de la bâtisse. L'église est saine, ni plomb ni amiante. En revanche, le sous-sol n'est plus aux normes et exige de lourds travaux, que le diocèse ne peut assumer. Derrière l'autel, une peinture moderne aux couleurs vives représente la Cène. Comme tous les autres objets religieux, du tabernacle au crucifix, le panneau sera retiré de l'église lors de l'exécution (la désacralisation) du bâtiment, décrétée lors d'une ultime messe. « C'est la procédure, en effet, mais nous n'en sommes pas encore là », insiste Guy de Kerimel, évêque du diocèse. La transaction, quand elle aura lieu, nous permettra de dégager un budget pour une nouvelle maison paroissiale dans le centre de Grenoble, un beau projet. »

Reste à en convaincre les croyants, furieux du sort réservé à leur église et entrés en rébellion. A l'automne 2019, le dignitaire ecclésiastique fit distribuer une lettre dans la paroisse : « Il n'est pas question d'abandonner une communauté, mais peut-être d'abandonner un bâtiment. A deux minutes de Saint-Luc en tram se trouve la cathédrale, et, à sept ou dix minutes maximum, l'église Saint-Louis, avec l'avantage d'une communauté plus fournie », plaïda-t-il par écrit.

Assis dans son bureau de la maison diocésaine, le religieux répète comprendre le désarroi de ses ouailles, mais appelle aussi à regarder la réalité en face : « Aujourd'hui, l'optique de tout garder l'emporte encore, mais, croyez-moi, nous allons être amenés à bouger, et vite. » Et puis, ajoute-t-il, sourit aux lèvres. « Quand j'arriverai au ciel, le Bon Dieu ne me demandera pas combien d'édifices j'ai conservé, mais ce que j'ai fait de bon pour ses fidèles. »

Journaliste au groupe catholique Bayard, Benoît de Sagazan y dirige l'Institut Pélérin du patrimoine, qui propose une veille sur les « églises en péril ». L'expression n'a pas été choisie au hasard. Selon lui, elle reflète davantage la réalité du paysage actuel. « Les ventes qui mobilisent déjà nos anciens lors des débats sur la loi de 1905 sont un épiphénomène – 277 officiellement recensées depuis 1905 –, même s'il semble s'accélérer. Le plus problématique, ce sont les centaines d'églises en souffrance. Aujourd'hui, un curé peut se retrouver avec 20 à 30 édifices à

« CONSACRER 1,7 MILLION D'EUROS À RESTAURER CETTE ÉGLISE AURAIT ÉTÉ ABSURDE. UNE SOMME PAREILLE DOIT ÊTRE UTILISÉE POUR LE SOIN DES HOMMES »

FRANÇOIS-XAVIER REVENEAU prêtre à la paroisse Saint-François-d'Assise à Corbigny (Nièvre)

gérer. » Et quand il s'épuise à courir de l'un à l'autre, l'histoire finit mal.

La commune d'Asnan (Nièvre), aux confins du Morvan, a perdu son clocher à l'été 2018. De la route départementale voisine, qui relie Clamecy à Corbigny, on aperçoit le bourg de 126 habitants. Drôle de carte postale. Les fermes et les maisons s'étirent à l'horizontale, rien ne domine, rien ne fait repère, rien ne fédère. De loin, il est impossible de deviner où se situe le centre du village. « Bien sûr que sans clocher, on est déboussolé, mais vous pouvez me croire, le conseil municipal n'avait pas d'autre choix que de voter la démolition de Saint-Roch », lance, énervée, Christine Favier, 63 ans, élue maire d'Asnan en 2014, mais qui n'est s'est pas représentée pour un nouveau mandat. Cette histoire d'église détruite lui tape encore sur les nerfs. La presse locale en a fait ses choux gras pendant de longs mois, et les habitants du canton se sont déchirés à coups de pétitions et de lettres anonymes.

L'église paroissiale Notre-Dame n'est pas née sous une bonne étoile. Construite à l'économie juste après la guerre de 1870, elle n'a pas résisté longtemps aux malfaçons et aux outrages du temps. « Une église, c'est comme une maison : si personne ne veille sur elle, ça se termine en catastrophe », rappelle tout bonnement Jacques Pineau, 73 ans, conseiller municipal d'Asnan depuis 2001, réélu dès le premier tour en mars. L'ancien photographe se souvient du début de l'affaire, après la découverte, en 2013, dans la charpente de Notre-Dame, d'un champignon dévastateur pour le bois, le mûrle pleureur. Cette fois-ci, la bâtisse ne résista pas. « Des pierres sont tombées et la pluie passait à travers le toit. Le préfet a décidé de prendre un arrêté de péril pour fermer l'église et empêcher tout accident, même si les messes se faisaient rares, rien que des mariages et des enterrements. Le vrai risque, c'était plutôt que l'édifice tombe sur les maisons d'à côté », raconte le retraité.

En 2015, une partie de la voûte s'effondra. L'étude diligentée par la mairie chiffra les travaux nécessaires à 1,7 million d'euros, « un budget inimaginable pour une petite commune comme la nôtre », martèle l'ancienne maire, qui assure avoir frappé à toutes les portes pour décrocher des financements. « On a parlé avec Stéphane Bern, mais il ne pouvait rien faire, car Notre-Dame n'était pas inscrite aux monuments historiques ». L'évêque de Nevers donna sans réticence son accord pour la désaffectation de l'église et les bulldozers prirent le relais.

« LA COMMUNAUTÉ S'EST AMOINDRIE »

La cloche de l'édifice repose désormais à terre, au milieu de l'ancien parvis devenu « jardin de la mémoire », un triste carré d'herbe clairsemée où il était normalement prévu d'exposer la croix, le coq et lune statue, celle de Saint-Roch, patron des pèlerins et protecteur des animaux. Mais aucun prêtre n'a eu l'autorisation d'entrer dans le bâtiment afin de prononcer la messe d'exécution et d'emporter avec lui les objets du culte. On les découvre à l'intérieur d'une vieille armoire, au premier étage de la mairie du village, rangés à la vavite au milieu de cartons eux aussi depuis longtemps oubliés. « Oh, je sais bien que tout cela n'est guère satisfaisant, convient Jacques Pineau, assis à la table en bois du conseil municipal. Mais qu'est-ce que vous voulez, si la ferveur dont se prévalaient les centaines d'opposants à la destruction de Notre-Dame avait vraiment existé, on n'en serait pas là. Pour le dire clairement, si la Nièvre était croyante, chaque habitant aurait mis 10 euros de sa poche et l'église aurait été sauvée. »

Le père François-Xavier Reveneau, 46 ans, officie depuis 2005 dans le département bourguignon, où il s'occupe aujourd'hui de la paroisse Saint-François d'Assise à Corbigny, près d'Asnan. Le curé a sous sa responsabilité près de 80 lieux de culte, chapelles comprises. L'aide ponctuelle de l'abbé Michel, 80 ans, le reconforte, bien sûr, mais son planning de célébrations souffre de nombreux trous. Tel dimanche là, tel autre ailleurs, son emploi du temps maille difficilement le territoire. « La communauté catholique s'est amoindrie. Il y a moins de curés, moins de chrétiens et moins d'argent, c'est une évidence », constate-t-il d'emblée. Le prêtre a assisté à la destruction de Saint-Roch. « C'est troublant de voir un signe de la présence de Dieu disparaître. Mais consacrer 1,7 million d'euros à restaurer cette église aurait été absurde. Une somme pareille doit être utilisée pour le soin des hommes. »

Asnan est la première ville de la Nièvre à voir disparaître son église. Si l'on écoute Philippe Portier, premier vice-président de l'Ecole pratique des hautes études et directeur du laboratoire Groupe sociétés, religions, laïcités au CNRS, elle pourrait être suivie par beaucoup d'autres. « Pendant des siècles, le blanc manteau des églises de France s'est étendu dans les campagnes, aujourd'hui désertifiées. Le cas d'Asnan est typique, car il décrit combien le catholicisme n'est plus en phase avec la ruralité, observe le chercheur. Les habitants ont migré vers les villes pour trouver du travail. Dans ces conditions, comment voulez-vous que des milliers de petites communes puissent préserver leur patrimoine religieux que ne fréquentent plus ni croyants ni prêtres ? »

Empêtrée dans les scandales de pédophilie et les débats sur le mariage des prêtres, l'Eglise a longtemps négligé le dossier de ses édifices en souffrance. Selon le journaliste Benoît de Sagazan, le document rédigé par M^{me} Habert prouve néanmoins que les choses avancent. Pour lui, la cause est entendue : il est grand temps que les églises contribuent au développement des territoires plutôt que d'y être perçues comme des boulets. « Elles doivent vivre en dehors du seul culte eucharistique afin de permettre au plus grand nombre de s'y rassembler », prêche-t-il.

« CE N'EST PAS UNE SALLE POLYVALENTE »

Ce premier pas est déjà franchi dans de nombreuses paroisses, dont les curés confient les clés de leurs édifices à des associations chrétiennes ou laïques, « autant de soutiens et d'aides indispensables qui nettoient, fleurissent et surveillent les bâtiments », se félicite le père Bruno Cazin, vicaire général du diocèse de Lille. Mais, ici, nous sommes allés plus loin, en partageant la charge pastorale de quelques-unes de nos paroisses avec des laïcs qui seconcent les curés ». C'est cette même volonté de faire vivre des communautés plutôt que des pierres qui anime l'abbé Sébastien Robert, 39 ans, vicaire général du diocèse de Chartres. Si la cathédrale est visitée chaque année par 1,2 million de personnes, beaucoup de petites églises rurales du département d'Eure-et-Loir n'attirent plus grand monde. « Nous nous appuyons sur l'association Eglises ouvertes pour intégrer l'édifice à la vie locale, explique l'ancien aumônier scolaire. Elle publie un guide de tous les bâtiments du diocèse et des activités paroissiales proposées. »

Ces initiatives ne suffisent pas à régler le problème, Benoît de Sagazan en est persuadé. Un peu provocateur, il propose une idée révolutionnaire : établir un usage partagé de l'édifice cultuel. « Au Québec, les exemples ne manquent pas de ces églises devenues maisons communautaires, où un rideau permet de séparer le chœur de la nef. Quand le rideau est baissé, la nef est utilisée comme lieu de réunion par des associations locales, quand il est levé, le culte est célébré et rien ne peut l'interrompre. »

Aller aussi loin ? Impossible, selon les canons 1210 et 1214 du code de droit canonique, rappelle Jacques Habert quand on lui pose la question. « L'église n'est pas une salle polyvalente, c'est un lieu sacré. On ne peut pas passer d'un seul coup du culte à la culture. S'il le juge opportun, un curé affectataire peut autoriser une action profane, comme un concert ou une exposition, mais uniquement de façon ponctuelle », tranche le gardien de la doctrine officielle, appelant plutôt à une « mobilisation forte du peuple de Dieu » pour préserver ses lieux de prière.

Pour le moment, l'Eglise continue de temporiser, « mais beaucoup d'ecclésiastiques ont d'ores et déjà compris que refuser, comme c'est fréquemment le cas, les demandes de désaffectation instruites par les maires n'est pas une solution à long terme, juste un cautoire sur une jambe de bois », considère le sociologue Jérôme Portier.

En novembre 2018, le pape François avait accepté de prendre la parole lors d'un colloque à Rome, intitulé « Dieu n'habite plus ici ». Le souverain pontife appelait les fidèles à ne pas accueillir « avec anxiété » la chute de leurs édifices religieux, mais plutôt à le vivre « comme un signe des temps », qui, insistait-il, conduira à une nécessaire adaptation de l'Eglise. Des mots prononcés juste un an après la manifestation au Collège des bernardins. Le débat sur l'avenir des pierres sacrées est bel et bien lancé. ■

MARIE-BÉATRICE BAUDET